

Le conseil pastoral élargi du diocèse de Lille

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#)

Date : 14 mai 2011

Mgr Podvin rapporte ensuite

Depuis de nombreuses années, **Mgr Ulrich** s'interrogeait sur le réel impact dans la vie diocésaine d'un conseil diocésain de pastorale constitué statutairement d'un nombre restreint de membres. Deux observations ont retenu son attention : « *La constitution de ce conseil est très complexe et suppose de telles délégations qu'on finit par n'avoir pas de véritable configuration d'un diocèse à travers ce groupe ; par ailleurs, même si la communication concernant son travail et ses conclusions se fait à travers la presse diocésaine (revue, site, radio), on peut dire que la communication capillaire auprès des réseaux ecclésiaux est quasiment vouée à l'échec* ».

L'idée s'est donc imposée de constituer une assemblée beaucoup plus nombreuse. D'abord expérimentée en Savoie, elle commence à Lille. « *Sont présents les différents conseils diocésains dans leur entier, les doyens, et trois représentants des doyennés, dont une personne doit avoir moins de 35 ans ; en Savoie, nous avons même choisi que ce soient les paroisses qui soient représentées par leur curé et une personne de l'équipe d'animation. Le chiffre total peut avoisiner 200 personnes* ».

L'intérêt de cette méthode est triple :

- Une représentation de l'Église diocésaine, à travers ceux qui y exercent des responsabilités réelles et permanentes, des prêtres et des diacres, des laïcs en mission, salariés ou bénévoles.
- Un laboratoire d'unité pour une Église diocésaine : en Savoie, les trois diocèses avaient besoin de cette identification, et, à Lille, la taille du diocèse et sa configuration (la métropole lilloise constitue les deux tiers de la population) requièrent que l'on trouve les moyens de rapprocher fréquemment les acteurs principaux de la vie diocésaine.
- Un groupe repérable dans la vie diocésaine qui peut être en communication rapprochée avec la plupart des instances diocésaines et locales.

Il s'agit donc d'une assemblée, dont l'expression est notoirement consultative. Ses avis peuvent être recueillis, le cas échéant et selon la volonté de l'évêque, par des votes. Pour éviter toute précipitation, le vote n'est pas demandé à la fin d'une séance, mais au

début de la séance suivante, après compte-rendu synthétique des échanges et formulation de questions claires et précises.

C'est le bureau, présidé par l'évêque ou par le vicaire général, qui assure la continuité du travail. Ses qualités principales résident dans une bonne écoute de l'assemblée, et dans l'énergie de son animation ; l'animateur permanent doit être apte à faire face à un tel groupe. Exemples de sujets abordés : la communication diocésaine, la pastorale des vocations, les familles, l'organisation diocésaine de la solidarité, l'information sur les politiques locales d'aménagement du territoire en relation avec l'organisation ecclésiale, la mise en route ou l'évaluation d'un projet diocésain, la préparation d'un synode...